OFFRE D'EMPLOI : Médiateur/trice culturel/le (H/F)

BRIOUDE (43100)

Missions principales

➤ **Pendant la préparation de la saison :**

- Préparation des visites guidées
- Planification des visites avec la hiérarchie
- Relation avec les écoles, collèges et lycées, et avec les groupes associatifs

➤ **Pendant la période d'ouverture du Doyenné :**

Collection, locaux et matériels

- Surveillance des collections exposées
- Surveillance des locaux
- Mise en œuvre du règlement intérieur et des règles de sécurité

Gestion des visites et des réservations de visites guidées

- Accueil, orientation et information du public
- Prise en charge des groupes
- Animation des visites d'une durée maximum estimée à 40 mn pour l'ensemble des salles
- Nettoyage du matériel audio

Savoir-être

- Discrétion
- Bonne élocution (maîtrise du français et de l'anglais souhaité)
- Présentation professionnelle, tenue correcte exigée

Situation fonctionnelle

- Salarié/e saisonnier/e de l'association Le Doyenné
- Rattaché/e au directeur du Doyenné et à son adjointe
- Travail sur 5 ou 6 jours par semaine (avec horaires décalés et travail week-end et jours fériés)

Relations fonctionnelles

- Relation fréquente avec le directeur et les autres agents

- Transmission d'informations au directeur (doit rendre compte et informer en temps réel)
- Contacts directs et permanents avec le public

Autonomie et responsabilité

- **Niveau d'autonomie :** Relative autonomie dans l'organisation ; l'agent assure l'accueil, la conduite des visites du Doyenné et de l'exposition, la vente de produits de librairie (en second), la surveillance de l'espace qui lui est attribué, selon un planning préétabli
- Prise d'initiative en cas d'urgence (sécurité des personnes, des œuvres et de l'établissement)
- Responsabilité de l'application des règles de sécurité
- Travail défini, suivi et évalué par le directeur

Responsabilité :

Les salles d'exposition du Doyenné accueillent des œuvres de renommée mondiale, de très grande valeur.
La dégradation ou le vol d'une œuvre peut avoir des conséquences très graves.
La responsabilité de l'association et de ses responsables et salariés est engagée et les obligations en termes de sécurité, de surveillance sont fondamentales et impératives.
La qualité de la relation au public est primordiale pour le bon fonctionnement du Doyenné.
La délivrance des billets et la tenue de la caisse se réfèrent à des règles précises préétablies.

Informations complémentaires :

- Le **Certificat SST** peut être réalisé en amont du contrat de travail dans le cadre du dispositif **Préparation Opérationnelle à l'Emploi / POE**, financé par **France Travail** (se renseigner auprès de votre Conseiller/e ou sur le site francetravail.fr)
- **CDD de fin juin à début novembre**